



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 22/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 25 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

| | | |
|-------------|---|------------|
| M. BENHADJ | à | Mme MAUREL |
| M. CASTAING | à | M. SANCHEZ |
| M. MARQUIER | à | Mme LIAN |

ABSENT EXCUSÉ : M. FERTE J.

ABSENTS : Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - EPFL : rectification de la première modification du règlement d'intervention foncière de l'EPFL du Grand Toulouse approuvée le 25 juin 2018

Par délibération n° DEL-2018-91 en date du 15 octobre 2018, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand Toulouse a approuvé la modification de son règlement d'intervention, ci-joint en annexe de la présente délibération.

Les évolutions proposées dans le cadre de cette modification visent à améliorer l'efficacité de l'intervention de l'EPFL, en autorisant notamment l'allongement de la durée de portage de certaines opérations, ou une nouvelle décote foncière permettant, en principe, d'avoir un prix de vente inférieur à son prix d'achat.

Les nouvelles dispositions de ce Règlement vont s'appliquer à tous les portages effectués à ce jour pour le compte de la commune d'Aussonne, à savoir :

| N° de Convention de portage ou d'avenant | Date Acte d'acquisition | Adresse et références cadastrales | Date signature de la convention de portage ou de l'avenant |
|--|-------------------------|---------------------------------------|--|
| 10-003 | 31/08/2010 | C n°855 2 rue Cahuzac | 13/07/2011 |
| 10-003 B | 31/08/2010 | C n°1025 1 et 2 rue Cahuzac | 05/02/2016 |
| 10-003 C | 31/08/2010 | C n°1025 1 et 2 rue Cahuzac | 03/03/2017 |
| 10-003 D | 31/08/2010 | C n°1025 1 et 2 rue Cahuzac | 03/03/2017 |
| 13-026 | 22/05/2013 | Village Nord ZB n° 405, 406 et 407 | 23/05/2016 |

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur l'approbation de cette modification du Règlement d'intervention de l'EPFL du Grand Toulouse.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 25

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver la première modification du règlement d'intervention foncière rectifiée, ci annexée,
- De préciser qu'elle vaut avenant aux conventions en cours citées ci-dessus,
- De notifier la présente délibération à l'EPFL du Grand Toulouse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 03 avril 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

